

L'informatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec

Faits saillants

- Le développement de la plupart des composantes du Dossier de santé de Québec (DSQ) est à maturité et celles-ci seront déployées progressivement en 2011-2012.
- La priorité est d'assurer l'arrimage approprié du DSQ avec les systèmes de dossiers cliniques informatisés (DCI) à l'hôpital et les dossiers médicaux électroniques (DMÉ) en clinique médicale et le déploiement ordonné de ces systèmes.
- L'objectif poursuivi en est un de cohérence et d'interopérabilité du DSQ avec les DCI et les DMÉ. Ainsi, un nombre limité de solutions DCI – DMÉ répondant aux normes communes d'interopérabilité est homologué DSQ.
- Tous ces développements contribueront à améliorer le continuum de services et à générer des gains de productivité. L'objectif fondamental étant avant tout de mieux soigner le patient.

Nouvelle gouverne pour assurer un déploiement harmonisé

L'importance des travaux d'informatisation du réseau et l'accélération de la phase de déploiement du DSQ commandent une nouvelle gouvernance.

Création :

- d'un **Bureau de programmes**, pour encadrer, superviser, coordonner les ressources relevant de madame Lise Verreault, sous-ministre associée;
- d'un **Conseil de gouvernance**, composé de huit membres, représentant tous les partenaires (Ministère, Régie de l'assurance maladie du Québec, Société de gestion informatique du réseau, centres hospitaliers et agences régionales de la santé et des services sociaux);
- d'un **Comité consultatif des besoins cliniques**, composé des fédérations médicales et pharmaceutiques ainsi que de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux;
- d'une **Table permanente d'interopérabilité**, relevant de la Régie de l'assurance maladie du Québec, partenaire de premier plan de l'informatisation du réseau, pour assurer l'arrimage et l'intégration des volets DSQ, DCI, DMÉ.

Paramètres financiers

DSQ : Respecte le cadre financier initial de 563 M\$ dont 303 M\$ proviennent d'Inforoute santé du Canada.

DCI : Financés à même les budgets réguliers des régions et des établissements. Ce financement pourra être complété par des budgets d'immobilisation.

DMÉ : Financés par le plan quinquennal d'investissement du MSSS.